

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DECEMBRE 2019 **A VANNES**

La séance a été enregistrée avec l'accord des intervenants.

Etaient présents(es) :

Alain BENOIT, association de CAMPENEAC
Robert BOTEREL, association de PONTIVY
Jean-François CALCET, association de BEIGNON
Christiane GUARCH, association de NEUILLAC
Bertrand GUERIN, association de NEUILLAC
Jean-Yves HILQUIN, association d'ARRADON
Marie-Claire LETURGIE, association de SAINTE ANNE D'AURAY
Marc LE ROUZIC, association de CARNAC
Jean-Claude MAILLARD, association de SAINT DOLAY
Michel MAZURET, association de SAINTE ANNE D'AURAY
Francis PLANCKE, association de MERLEVENEZ
Paul QUERO, association de BREHAN
Albert RICHARD, association de LORIENT
Yves LE FERRAND, association de CAUDAN, sans droit de vote

Etaient absents excusés

Jean-Claude AUDRAIN, association de BREHAN
Philippe De Kerangal, association de LORIENT
Jean PELARD, association de CAMPENEAC
Jean VALLOIR, association d'AURAY

ACCUEIL :

Le Président départemental, Francis PLANCKE ouvre la séance à 10h00. Il remercie les participants de leur présence en précisant que certains ont même fait abstraction de problèmes personnels importants.

Il donne des nouvelles des absents tous excusés.

Il demande une minute de silence en mémoire de tous les disparus de la fédération (41 morts depuis le début de l'année 2019).

Aucune procuration n'a été transmise.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le CR du dernier CA.

Albert RICHARD revient sur la démission de René MUGNIER et déplore que cela n'ait pas été validé par le conseil d'administration.

Marie Claire LETURGIE intervient en rappelant les propos tenus par René MUGNIER, avant son départ précipité : « Je pars. Vous vous débrouillerez sans moi, point barre » (sic). Ces propos ont été enregistrés comme le reste de la réunion.

Le Président fait remarquer qu'il a été demandé à tous les membres du Conseil d'Administration, de notifier avant le jour de la réunion s'ils avaient des remarques ou des suggestions à faire. Personne n'a fait de demande particulière.

La demande d'Albert RICHARD ayant été entendue, un vote à main levée a validé la démission de René MUGNIER (12 votes pour, 1 contre).

Francis PLANCKE demande à tout le monde de se battre pour assurer nos acquis et surtout les transmettre aux nouvelles générations, en menant plusieurs actions pour mieux faire connaître l'UNC.

Il présente le nouveau trésorier, Jean Claude MAILLARD, qui vient de prendre ses fonctions.

Bien que n'ayant pas la totalité des éléments, le budget prévisionnel a pu être réalisé à 90% (à ce jour, la fédération n'était pas informée, officiellement, de l'évolution des tarifs arrêtés par le siège).

Il annonce :

Que Jean François CALCET interviendra pour dire où il en est de ses recherches sur les morts et disparus en Algérie entre 1962 et 1964. 62/64 ; pour évoquer la déclaration d'action civique 2020 de la Commission d'Action Civique et de Mémoire (CNACM) - dont il fait partie - sur les relations entre la France et l'Algérie et pour lire un texte sur le contenu duquel il sera demandé aux personnes présentes de donner leur avis en âme et conscience. Cet avis sera communiqué à la CNACM, présidée par le Colonel(er) DUTAILLY.

Qu'un point sera fait sur les effectifs dont on connaît aujourd'hui (le 18/12/19) exactement le nombre d'adhérents : 3097 au 31 décembre (3 112 au 1^{er} janvier 2020), en évoquant le fait que certaines sections « inquiètent » car elles sont composées à plus de 90% d'AFN.

Qu'après le repas, Mme RABASTE, Secrétaire générale régionale de l'association Implic'Action présentera son association, composée principalement de bénévoles, anciens personnels de la Défense.

Cette association, qui a signé une convention de partenariat avec l'UNC, a pour mission d'apporter une aide à la reconversion aux militaires et civils de la Défense qui quittent l'institution militaire. Nota : selon la convention, les Soldats de France peuvent bénéficier des prestations d'Implic'Action !!!.

Jean Claude Maillard informe qu'il a rencontré l'intéressée, le 16 Décembre. Précédemment réserviste citoyenne auprès du gouverneur de Paris, elle est maintenant rattachée au département du Morbihan.

Notre fédération hébergera – gracieusement - madame RABASTE, dans ses bureaux, pour lui permettre, lors de ses venues à VANNES, de rencontrer les candidats à la reconversion signalés.

La parole est ensuite donnée à Mme LETURGIE Secrétaire Générale. Elle détaille toutes les actions réalisées en 2019, et pour la première fois, avec une illustration sous forme de diaporama :

RAPPORT D'ACTIVITES :

Le 22 Avril : Assemblée Générale Départementale à Caudan. La Fédération a été accueillie par le président de l'association de Caudan Yves LE FERRAND. L'Assemblée Générale s'est déroulée en présence de Monsieur FALQUERO, Maire de la ville de Caudan, de Monsieur Jean Michel JACQUES, Député de la circonscription et Vice - président de la commission de défense de l'Assemblée Nationale, ainsi que Monsieur Patrick ALLIX, Trésorier National.

Le 21 mai, sous la houlette de Michel MAZURET, a été organisée une journée - ensoleillée –sur la rade de Brest, à laquelle tous les membres de l'UNC 56 étaient invités.

Du 21 au 23 juin, s'est tenu le Congrès National de l'UNC à Saint Malo, journée très intéressante de par le contenu des interventions. Il est à déplorer le peu de participants au niveau du Morbihan !!!!, malgré la mise en place des cars et de toute une logistique assurée par Michel Mazuret.

Le 5 Juillet : réunion de travail et d'information sur les nouvelles orientations de Fédération en présence du Président, des deux secrétaires généraux, et de Jean Valloir.

Le 12 Juillet : la Fédération a tenu à recevoir dans ses bureaux, Monsieur Audo de La France Mutualiste, en remerciement du chèque de 600 euros qu'il avait remis.

Le 20 juillet : Participation pour le Triomphe, cérémonie traditionnelle des Ecoles Militaires de St Cyr Coëtquidan. Nous avons été honorés par la présence du Président national de l'UNC, le Général (2S) Pierre de Saint Macary, accueilli par le Président départemental et les deux secrétaires généraux.

Ils ont assuré la tenue du stand UNC, installé par l'association UNC de Beignon/St Malo de Beignon, animée depuis 50 ans, par son président : André Lamballe.

Le 17 septembre, a eu lieu une visite guidée de la Résidence DOMITYS « Les Voiles Pourpres » à Auray. Cette résidence accueille principalement des seniors. Mademoiselle Stéphane LEFORT, en charge des relations publiques, nous a présenté les modalités d'accueil et de séjour des résidents. (Nota : il ne s'agit pas d'un établissement médicalisé).

Des tarifs préférentiels sont réservés aux adhérents de l'UNC, cette dernière ayant signé une convention de partenariat avec DOMITYS.

Un déjeuner, pris en commun avec les résidents, nous a permis de faire plus ample connaissance avec cette structure. Un contact a été établi avec une dame, veuve de guerre et d'ancien combattant. Il lui a été remis des exemplaires de la Voix du Combattant.

Jean François Calcet a relevé que, même si DOMITYS faisait des tarifs préférentiels aux adhérents de l'UNC, le montant élevé des frais de séjour posait problème, précisant que - comme l'a fait remarquer Jean Yves HILLIQUIN - la majorité des adhérents UNC a des revenus modestes. Cependant, il paraît possible d'obtenir des aides complémentaires auprès d'organismes spécialisés (Caisses, mutuelles, ONAC/VG, etc...). Des simulations pourront être effectuées à la demande.

Le 3 octobre : concert UNISSON à Pontivy. Les membres du bureau UNC 56 étaient présents à ce concert, à but caritatif, qui a été donné au profit des blessés, en OPérations EXTérieures (OPEX) des Armées avec la musique des Transmissions de RENNES et l'Harmonie municipale de PONTIVY .

L'UNC 56 a assuré l'accueil et la sécurité des entrées au rez-de-chaussée. Le stand situé à l'étage nous a également permis de mieux faire connaître l'UNC

Un remerciement particulier est adressé à Robert BOTEREL pour son investissement personnel et celui de son association, pour avoir contribué au succès de cette manifestation. Il en est de même pour madame Christine LESTRAT, maire de Pontivy.

Jean François Calcet, précise que faute de publicité, peu de personnes ont eu connaissance de la tenue de cette manifestation.

Le prochain concert UNISSON se tiendra le 06 Mars 2020, à Ploërmel, à la salle LAMENNAIS à 20 Heures (les réservations peuvent se faire par Internet auprès de l'Office de Tourisme de Ploërmel). L'accueil et la sécurité seront assurés par l'association UNC de Ploërmel/Taupont.

Au sujet des OPEX, Jean Yves Hiliquin précise qu'il est difficile de disposer de chiffres officiels sur le nombre exact de blessés. Par rapport aux estimations qu'il a faites, pour un mort, il faut compter 4 blessés et demi.....

Le 26 octobre, s'est tenue, à MISSIRIAC, une réunion de secteur, véritable rencontre débat. En effet, cette journée a permis, à la demande de responsables des associations présentes, que soit modifié le texte de l'allocution prévue pour le 11 novembre.

Un autre problème a été soulevé lors de cette journée : la diffusion des colis soins, dits « douceurs ».

Contrairement aux années précédentes, où l'attribution de ces colis douceurs était le privilège des membres du CA, cette année, nous avons procédé à une diffusion générale, entraînant une nouvelle répartition des colis en fonction des critères âges et difficultés rencontrées.

Cette modification a été plébiscitée à l'unanimité par les associations présentes.

Le 25 Novembre, nous avons eu l'honneur et le plaisir de rencontrer le Général de corps d'armée (2S) Hervé LONGUET, nouveau Président National.

Souhaitant faire la connaissance des responsables UNC de chaque région, il a commencé par la Bretagne.

Le Président Francis Plancke, était accompagné des Secrétaires Généraux, de l'UNC 56, Marie Claire Léturgie et Jean-François Calcet. Cette journée rencontre s'est avérée intense et très enrichissante.

Il a été constaté que l'UNC 56 était très bien placée au niveau national : effectifs, bilans, activités, etc...

Lors de cette réunion il a été déploré la trop grande discrétion de l'Etat - Major concernant le nombre d'OPEX blessés ainsi que l'impossibilité matérielle d'avoir connaissance des noms des militaires quittant le service actif et cherchant à se reconvertir dans le civil.

Cet état de fait est préjudiciable pour le recrutement de possibles adhérents à l'UNC et pour l'aide à la reconversion, domaine dans lequel l'UNC est acteur, via son partenariat avec Impli'Action.

Intervention de Jean François Calcet :

A MISSIRIAC , tout était parfaitement organisé. Toutefois, au monument aux morts, il y a eu un petit couac en l'absence de respect du Protocole... Il est à rappeler que les cérémonies aux monuments aux morts relèvent de la compétence du Maire de la commune concernée.
En général, il délègue au représentant de l'association d'anciens combattants présents.

Jean Claude Maillard a cherché et retrouvé un document sur le cérémonial. Ce document est maintenant en ligne sur le site UNC 56.

Pour information, il s'avère qu'il y a deux écoles : dans la majorité des régions, sont honorés les morts, les vivants et le devoir de mémoire. Par contre, dans d'autres, comme à Paris, sont honorés les vivants, les morts, puis le devoir de mémoire.

Dans le doute, une règle simple : le passé, le présent et l'avenir.

Alain benoit a ajouté qu'il est bon, en début de cérémonie, d'en expliquer les différentes phases, de façon à ce que tout le monde comprenne pourquoi on est là.

Marie Claire Léturgie précise qu'au sein de l'UNC son autre mission est l'Aide sociale.

Celle-ci l'amène à se déplacer, cette année elle est intervenue deux fois, à Kergrist le 26/01/2019 et à Moréac le 4/03/2019 ;

Au début, lorsque qu'elle secondait Jacques Marais, les dossiers étaient nombreux et impeccablement rédigés. Cette année plus de la moitié n'ont pas été remplis convenablement. En 2018, 33 dossiers ont été constitués. En 2019 seulement 16, et une grande quantité de ces dossiers ne sont pas correctement établis, souvent incomplets et parfois même il n'y a absolument rien dans les rubriques charges et ressources !!!! Ils sont donc retournés aux Présidents d'Associations. En plus des 16 dossiers traités, une dizaine est restée en attente. Trop de temps perdu et trop d'énergie sont dépensés inutilement, sans compter les déplacements non nécessaires.

Il est impératif de consulter le site UNC56.fr et télécharger les documents concernant ces demandes, de bien vérifier les pièces à fournir avant de transmettre les dossiers d'aides sociales à la fédération..

16 dossiers traités en 2019 :	1 120 €	versés par l'UNC 56
	2 850 €	versés par l'UNC Paris
	5 325 €	versés par l'ONAC
TOTAL :	9 295 €	

Francis Plancke précise que les Présidents de Secteurs sont, et doivent être, l'interface entre le Conseil d'Administration et les Associations. Ils se doivent, à ce titre, de transmettre l'information descendante et montante.

Les réunions de secteur sont très importantes. Exemple suite à la réunion de Missiriac : une remontée rapide d'informations, recueillies en conversations informelles, a permis de traiter des petits problèmes, sans attendre.

Les Présidents de secteur sont les messagers des Conseils d'Administrations (Fédération et Associations).

Francis Plancke, remercie Marc Le Rouzic, pour avoir réussi à rassembler 5 associations UNC à Erdeven pour le 5 décembre. La cérémonie a été d'une plus grande ampleur.

Le 5 décembre à Vannes, lors de la cérémonie pour les morts en AFN, il avait été prévu que deux anciens d'AFN, de l'UNC et de l'UNACITA, déposeraient une gerbe. En fait, le délégué départemental du Souvenir Français s'est imposé et s'est fait remettre la gerbe pour la déposer..... Des démarches seront effectuées, auprès de qui de droit, pour remédier, à l'avenir, à cet état de fait....

Ebauche du compte résultat 2019 au 18 Décembre 2019.....

Jean Claude Maillard remercie de la confiance qui lui a été accordée pour cette fonction de Trésorier de la Fédération lors du dernier conseil d'administration

Comparaison prévisionnel et réalisé 2019.

Faits marquants :

Charges:

- Au niveau des charges 2019 il y a des augmentations (eau, électricité fournitures administratives) Elles sont compensées par une diminution des frais de représentations, d'affranchissement et des charges de personnel (la secrétaire n'ayant pris ses fonctions que début mars). Les frais de licenciement ont été comptabilisés par provisions sur l'exercice 2018.
- L'achat du nouvel ordinateur a été financé par une queue de subvention, perçue il y a deux ans. La rénovation du système de chauffage a coûté beaucoup moins que prévu. Deux administrateurs, après nous avoir fait profiter des prix de grossistes, ont installé les nouveaux radiateurs gracieusement.
- Il n'a pas été nécessaire de renouveler le stock de plaques funéraires en 2018. Ce sera fait début février 2020.
- Sous-traitance : ce sont des interventions au niveau informatique. Il nous faut remercier nos amis chinois ou japonais pour leurs tentatives d'intrusion sur le site UNC 56.... !!!.
- Les charges locatives de copropriété ont diminué légèrement cette année, par contre, comme vous pouvez le constater une provision de 1500€ a été comptabilisée. Elle correspond à notre part dans le cadre de la rénovation du toit de l'immeuble qui présente des défauts d'étanchéité.
- Les assurances sont constantes.
- La rubrique Voix du Combattant a une somme un peu plus élevée que prévue. Cela vient du décalage entre la date de décès de nos camarades et de l'annonce à la fédération. De plus la mise à jour n'est prise en compte que mensuellement.
- Pour les déplacements, le budget a été difficilement respecté cette année. Le recrutement de la nouvelle secrétaire a nécessité une présence soutenue de membres du CA, afin de lui donner les consignes, la méthodologie et lui faire l'apprentissage de la culture associative de l'UNC 56 (surtout Mars et Avril). Ceci afin de permettre un bon fonctionnement du secrétariat et une bonne préparation du congrès du 26 avril. Personne sur place ne pouvait le faire.
- Les charges d'aides sociales : diminution de 50% du fait de la réduction du nombre de dossiers.

- Une provision de 1000 euros pour le remplacement du photocopieur (contrat de 5 ans, au-delà la maintenance et l’approvisionnement en consommables ne sont plus assurés). Son prix avoisine les 5 000€.
- Une provision de 1000 € également en prévision du remplacement du matériel informatique dédié au trésorier. Le changement de machine est d’actualité car plus que vétuste : presque 20 ans. Cette machine utilise le système d’exploitation XP qui est obsolète. Microsoft n’assure plus la maintenance et les mises à jour de XP ou Win7.

Le logiciel de gestion utilisé date de 1993, il ne fonctionne que sous XP ou Win 7. Aujourd’hui nous sommes sous Windows 10. Ce qui oblige le trésorier à se déplacer pour la comptabilité au moins tous les 15 jours à Vannes. La mise en place d’un logiciel de gestion de nouvelle génération permettra de réduire le nombre de déplacements (1 par mois). Il faut savoir qu’il nous faudra au moins un an pour faire le transfert des fichiers sur le nouveau logiciel, car tout doit être fait manuellement. La location du logiciel de gestion sera de 25€ par mois. Il n’existe plus de logiciel propriétaire. De plus, les données sont stockées chez le fournisseur.
- Une provision de 5 000 € pour le renouvellement des plaques mortuaires.

En produit apparaissent.

- Ventes de Marchandise 5 900 € au lieu 9 800€ initialement prévus.
- Les cotisations 77 000 € au lieu de 76 000 €.
- Les reprises de provisions, suite au licenciement : 7 863 €.
- Participation au journal par la France Mutualiste : 600 €.
- Produits financiers 1000 €.
- Reprise pour provision cars 2000 euros (dépense 1500 €).

Le compte résultat et le bilan sont équilibrés. Le compte résultat présente un excédent de 270 €.

Au niveau national, l’excédent généré par les abonnements de La Voix du Combattant et de par la publicité est d’environ 120 000€. Il est utilisé pour l’Action Sociale. Il faut donc maintenir le niveau des abonnements, car si celui-ci diminue, les recettes de publicité diminueront également. Si la Voix du Combattant dégage un excédent moindre, l’Action Sociale sera plus difficile à mettre en place.

A l’issue du rapport financier, le Président reprend la parole, il présente un point sur les effectifs qui à ce jour sont de 3086 (ndr 3097 au 30/12/2019) la répartition est la suivante :

#N/A	
AFN	1778
VVE	347
S de F	544
OPEX	258
39-45	62
ASSOCIES	28
TOE	69
Total général	3086

A titre d'information, ces cinq dernières années, les effectifs de l'UNC 56 ont chuté de 11 %, et plus de 62% sont âgés d'au moins 70 ans !!!!. Pour la petite histoire, il y a 10 ans en 2010, nous étions 3856.

Le plus inquiétant est que certaines associations ont un effectif composé à 90% d'anciens d'AFN. Ces associations sont appelées à disparaître si une politique agressive de recrutement (Soldats de France/OPEX) n'est pas mise en place.

Mme Nelly Benoit, notre secrétaire, est remerciée pour avoir réussi à intégrer les données de la base spécifique UNC 56 dans la nouvelle base Alizé, mise à notre disposition depuis 3 ans par l'UNC. Plus de 50% des données étaient erronées, principalement dans la rubrique catégories. Aujourd'hui, pour un même mouvement d'adhérent il n'y a plus qu'une seule mise à jour au lieu de deux précédemment. Ceci entraîne un gain de temps et une diminution des possibilités d'erreurs. Cela n'a pas été facile, surtout en prenant ses fonctions.

Les associations ont été mises à contribution, elles seules connaissent la répartition par catégories. Reste à rentrer les dates de naissance pour connaître avec précision l'âge moyen par catégorie et pouvoir cibler nos efforts en matière de recrutement. Il faut sensibiliser les associations communales pour qu'elles informent au fil de l'eau de toutes évolutions d'effectifs et ceci de manière nominative. Un point sera fait deux fois par an et/ou à la demande éventuelle de l'association.

Sont proposés quelques changements, dès 2020, dans la procédure d'élection des membres du Conseil d'Administration : la suppression du vote par procuration, et le remplacement par un vote par correspondance qui permettra aux associations qui ne peuvent pas se déplacer, d'exercer leurs droits de votes. Les votes non exprimés seront comptés comme blancs.

Après débat, surtout en ce qui concerne les votes non exprimés, ceux-ci seront comptabilisés comme votes blancs. De plus il est précisé que les actes de candidature, dûment remplis, seront à transmettre impérativement à la fédération. Un formulaire ad hoc sera transmis par courriel.

Un autre, sous format Word permettant d'être complété directement, sera mis en ligne sur le site avant le 01 janvier 2020. Seuls les actes de candidature parvenus à la Fédération (courrier ou mail) avant à la date d'expédition de la convocation seront pris en compte après approbation du bureau, et seront joints à la convocation de l'assemblée générale (30 jours avant).

Cette proposition est acceptée à 12 voix pour, 1 contre.

Le règlement intérieur sera modifié en conséquence.

Après un tour de table ne dégageant pas de remarques particulières, la séance est levée et se poursuit par un repas de travail pris au mess de la gendarmerie.

Le Président la Secrétaire Générale

le Secrétaire Général Adjoint

le Trésorier